



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
12 novembre 2010
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Treizième session

Cancún, 29 novembre 2010*

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la treizième session

Note de la Présidente**

I. Introduction

1. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial) tiendra sa treizième session parallèlement à la seizième session de la Conférence des Parties à Cancún (Mexique)¹. Le secrétariat a publié une note contenant l'ordre du jour provisoire annoté de la session².

2. Vu que six organes se réuniront lors de la Conférence de Cancún, le temps disponible pour chacun d'eux, y compris le Groupe de travail spécial, sera très restreint. Comme la Présidente l'a indiqué à la séance plénière de clôture de la douzième session du Groupe de travail spécial à Tianjin, les Parties doivent, pour parvenir à un ensemble de décisions équilibré à Cancún, se concentrer sur les questions sur lesquelles le Groupe de travail spécial n'a guère progressé au cours de la douzième session.

* La session se poursuivra pendant toute la durée nécessaire, comme prévu au paragraphe 25 du document FCCC/AWGLCA/2010/3.

** Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les douzième et treizième sessions du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

¹ FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 25.

² FCCC/AWGLCA/2010/16.

II. Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

3. Tout au long de l'année, le Groupe de travail spécial a accompli des progrès dans la négociation des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties, comme celle-ci l'a demandé à sa quinzième session. Il a aussi avancé dans la façon de concevoir en commun la forme que devraient revêtir ces résultats et les éléments qu'ils devraient contenir.

4. À la douzième session du Groupe de travail spécial, les Parties ont examiné le texte de négociation figurant dans le document FCCC/AWGLCA/2010/14. Ce texte reste à l'examen à la treizième session du Groupe de travail spécial. En outre, les projets de texte faisant apparaître les progrès réalisés par les groupes de rédaction sur différents éléments du texte de négociation ainsi que les notes des facilitateurs³, qui avaient été communiqués aux Parties à la douzième session, ont été rassemblés dans le document FCCC/AWGLCA/2010/INF.1.

5. Au cours de la douzième session du Groupe de travail spécial, la Présidente a consulté les Parties au sujet de leurs attentes concernant le résultat de Cancún et ses éléments. Ces consultations ont montré que les Parties manifestent un désir commun de parvenir à un résultat qui soit équilibré, en ce qu'il respecte à la fois la double filière (équilibre entre le Groupe de travail spécial de l'action concertée au titre de la Convention et le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto), pour tous les éléments du Plan d'action de Bali⁴ (équilibre dans le cadre du Groupe de travail spécial), et parmi les différents éléments de ce Plan (en prévoyant un niveau de détail comparable). Il ressortait aussi de ces consultations que, pour les Parties, il était entendu que le résultat de Cancún ne préjugerait en rien de la possibilité d'aboutir à terme à un résultat juridiquement contraignant, ni de son contenu.

6. Après avoir réfléchi à la forme du résultat à produire, et à la lumière des progrès accomplis à la douzième session du Groupe de travail spécial à Tianjin, la Présidente considère que, pour le Groupe de travail spécial, le moyen approprié de présenter les résultats de ses travaux à la Conférence des Parties à sa seizième session serait de recourir à un projet de décision qui englobe l'intégralité de ces résultats. La Présidente estime que le fait de travailler sur une seule décision faciliterait les efforts visant à parvenir à un résultat équilibré.

7. Cette décision devra être détaillée mais non exhaustive, étant donné que le Groupe de travail spécial ne pourra mener à terme tous les aspects de sa tâche cette année, tout en garantissant une progression pas à pas, de manière équilibrée. Les travaux restant éventuellement à accomplir devront être poursuivis. La Présidente pense que les contours d'un ensemble de mesures équilibré et global se profilent et qu'un accord sur celui-ci à Cancún est en vue.

8. Encouragée par les consultations menées à la douzième session du Groupe de travail spécial et par le fait que les Parties lui ont demandé de diriger et de guider les travaux du Groupe, la Présidente est résolue à aider les Parties à résoudre les questions difficiles qui subsistent et à proposer des moyens d'aller de l'avant en présentant de façon plus élaborée les éléments du résultat attendu.

³ Ces notes n'ont aucun caractère officiel dans les négociations et sont communiquées aux Parties pour information.

⁴ Décision 1/CP.13.

III. Organisation des travaux de la session

9. La séance plénière d'ouverture du Groupe de travail spécial se tiendra le 29 novembre 2010. Vu qu'il y a très peu de temps, il est essentiel de reprendre aussi rapidement que possible les travaux sur le résultat à produire. Pour cette raison, la Présidente propose que, comme à la douzième session du Groupe de travail spécial, seuls des groupes de Parties fassent de brèves observations liminaires et que les Parties s'abstiennent de prendre la parole à titre individuel.

10. Un groupe de contact, à constituer, tiendra une brève séance d'organisation immédiatement après la séance d'ouverture. Il sera présidé par la Présidente du Groupe de travail spécial. La Présidente propose de conserver quatre groupes de rédaction, comme aux sessions antérieures du Groupe de travail spécial.

11. La Présidente sollicitera le concours de représentants pour qu'ils facilitent les travaux des groupes de rédaction en étudiant les solutions à apporter aux questions non réglées qui subsistent.

12. La Présidente continue d'adhérer pleinement à l'objectif consistant à présenter un résultat global et équilibré et à aider les Parties à parvenir à un accord. À cet effet, elle entend collaborer étroitement avec la Présidente de la seizième session de la Conférence des Parties, d'une façon qui garantisse la transparence, le caractère non exclusif, l'exhaustivité et la cohérence des négociations.
